

VILLE DE SÉZANNE

DÉCISION DU MAIRE EN DATE DU 29 JUIN 2021

AA – n° 2021- 08

Objet – Réalisation d'une étude préalable en vue de travaux de confortement, de réparations et de restauration de l'église St-Denis de Sézanne (classée MH) – Choix du prestataire de service

M. Sacha HEWAK, Maire de la Ville de Sézanne,

Vu la délibération n° 2020-06-16 du 18 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines décisions prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'église St-Denis (classée MH) a fait l'objet, de 2003 à 2006, d'importants travaux de consolidation sous maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre de l'État,

Considérant que, dorénavant, les monuments classés au titre des monuments historiques sont de la responsabilité de leur propriétaire, et que la Ville de Sézanne, propriétaire de l'église St-Denis, a donc en charge son entretien et sa préservation,

Considérant que des chutes de pierres et d'éléments ont été constatées ces dernières années, que des filets de protection ont été installés en plusieurs endroits et qu'il est indispensable de procéder au minimum à des travaux de confortement, voire à des opérations de restauration,

Considérant que la Ville de Sézanne a décidé de réaliser une étude préalable en vue de travaux de confortement, de réparations et de restauration de l'église St-Denis de Sézanne,

Considérant que, dans cette perspective, la Ville a lancé une consultation visant à désigner un prestataire de service chargé d'élaborer un diagnostic sur l'état général de l'édifice, y inclus, en prestation de service éventuelle, l'ensemble des vitraux, de définir les travaux à réaliser, d'en estimer le coût, et de préparer un planning pluriannuel de travaux,

Considérant que, dans le cadre de la consultation lancée en procédure adaptée et par voie dématérialisée conformément aux dispositions du Code de la commande publique, 1 offre a été reçue dans les délais,

Considérant que, après analyse de la dite offre, il apparaît que le cabinet d'architecture MOSA, ARCHITECTURE ET PATRIMOINE, représentée par Maxime Dupont, architecte HMONP – architecte du patrimoine, dispose des qualifications nécessaires, ainsi que des moyens humains et matériels nécessaires, et présente de très nombreuses références dans des missions similaires (monuments classés ou inscrits au titre des MH),

DÉCIDE

Article 1 – de confirmer l'offre de base (incluant le vitrail abîmé de la façade sud), ainsi que la prestation supplémentaire éventuelle (étude sur la totalité des vitraux de l'édifice),

.../...

.../...

Envoyé en préfecture le 01/07/2021
Reçu en préfecture le 01/07/2021
Affiché le
ID : 051-215104985-20210629-2021_08-AU

Article 2 – de confier au cabinet d'architecture MOSA, ARCHITECTURE ET PATRIMOINE, sise 9 rue du Bois Laire à CARIGNAN (08110), la réalisation de l'étude préalable en vue de travaux de confortement, de réparations et de restauration de l'église St-Denis de Sézanne (classée MH), pour un montant total de 29 700,00 € TTC, soit 14 340,00 € TTC pour l'offre de base et 15 360 € TTC pour la prestation supplémentaire.

Fait à Sézanne, le 29 juin 2021

Signé :
Le Maire
Sacha HEWAK